



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département des finances, des institutions et de la sécurité
Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune

Departement für Finanzen, Institutionen und Sicherheit
Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere



FCVPA/WKSfV

Fédération Cantonale Valaisanne des Pêcheurs Amateurs
Walliser Kantonaler Sportfischer Verband

INFORMATIONS POUR L'ATTESTATION DE COMPETENCE ET LES PERMIS DE PÊCHE 2022

Pourquoi les pêcheurs/pêcheuses (ci-après pêcheurs) doivent-ils apporter la preuve de leurs compétences ?

Avec l'entrée en vigueur au 1er janvier 2009, de la nouvelle ordonnance fédérale sur la protection des animaux, celui qui veut obtenir l'autorisation de capturer des poissons et des écrevisses doit apporter la preuve qu'il connaît le droit relatif à la protection des animaux en matière de pêche et qu'il dispose de connaissances halieutiques suffisantes, notamment par rapport à la mise à mort du poisson. A partir de 2015, les nouveaux pêcheurs devront suivre un cours de 5 heures qui se terminera par un contrôle des connaissances et leur permettra d'obtenir une attestation de compétence (attestation SaNa). Cette exigence s'applique également aux pêcheurs qui pratiquent cette activité sur un plan d'eau affermé.

Qui, en Valais, n'a pas besoin d'attestation de compétence SaNa?

Il n'y pas d'obligation de formation pour les permis de pêche de courte durée (**jusqu'à et y compris un mois de validité**). Lors de la délivrance de ces permis, les pêcheurs recevront un dépliant d'information rédigé par la Confédération.

Il n'y pas d'obligation de formation pour les pêcheurs confirmés qui disposent du brevet suisse **de pêche sportive**. S'ils le désirent, ils peuvent commander l'attestation de compétence SaNa pour 15 francs auprès du réseau de formation. Par contre, lors de leur prochaine commande de permis auprès du canton, ils devront envoyer une copie de leur carte de brevet.

Les pêcheurs qui sont déjà en possession **d'une attestation de compétence (SaNa), d'un brevet cantonal ou du brevet de pêche sportive** n'ont pas besoin d'autre attestation de compétence. Lors de la première commande de permis, une copie du papier correspondant doit être annexée à ladite commande.

Qui doit posséder un brevet de pêche sportive?

Attention: Le brevet de pêche sportive a été remplacé par le SaNa étendu. Le brevet en tant que tel ne sera plus proposé. Le SaNa étendu ayant été mis au même niveau que le brevet, il est, en conséquence, reconnu par tous les partenaires qui exigeaient auparavant la possession du brevet comme condition préalable à l'établissement d'un permis de pêche.

Où seront organisés les cours pour le Valais?

La Fédération Cantonale Valaisanne des Pêcheurs Amateurs (FCVPA) en collaboration avec le Service de la Chasse, de la Pêche et de la Faune (SCPF), organise les cours suivants:

Haut-Valais (en allemand)

Date / Temps : Vendredi, 28 janvier 2022, 18h00 – 23h00
Lieu : Pisciculture Baltschieder

Date / Temps : Samedi, 5 février 2022, 07h30 – 12h30
Lieu : Pisciculture Baltschieder

Date / Temps : Samedi, 5 février 2022, 13h00 – 18h00
Lieu : Pisciculture Baltschieder

Date / Temps : Vendredi, 11 février 2022, 18h00 – 23h00
Lieu : Pisciculture Baltschieder

Date / Temps : Vendredi, 25 février 2022, 18h00 – 23h00
Lieu : Pisciculture Baltschieder

Date / Temps : Lundi, 16 mai 2022, 18h00 – 23h00
Lieu : Pisciculture Baltschieder

Valais-Romand (en français)

Date / Temps :	Mercredi 19 janvier 2022 dès 17h30
Lieu :	Châteauneuf
Date / Temps :	Samedi 22 janvier 2022 dès 07h30
Lieu :	Fully
Date / Temps :	Mercredi 9 février 2022 dès 17h30
Lieu :	Châteauneuf
Date / Temps :	Samedi 12 février 2022 dès 07h30
Lieu :	Café de la Gare à Vouvry
Date / Temps :	Mercredi 16 février 2022 dès 17h30
Lieu :	Châteauneuf
Date / Temps :	Samedi 26 février 2022 dès 07h30
Lieu :	Fully
Date / Temps :	Samedi 12 mars 2022 dès 07h30
Lieu :	Café de la Gare à Vouvry
Date / Temps :	Mercredi 18 mai 2022 dès 17h30
Lieu :	Châteauneuf
Date / Temps :	Samedi 28 mai 2022 dès 07h30
Lieu :	Fully
Date / Temps :	Samedi 24 septembre 2022 dès 07h30
Lieu :	Café de la Gare à Vouvry
Date / Temps :	Mercredi 26 octobre 2022 dès 17h30
Lieu :	Châteauneuf
Date / Temps :	Samedi 29 octobre 2022 dès 07h30
Lieu :	Fully
Date / Temps :	Samedi 12 novembre 2022 dès 07h30
Lieu :	Café de la Gare à Vouvry

Où puis-je obtenir le supplLieu de formation?

Avant le cours, chaque participant doit se procurer lui-même le supplLieu de formation du brevet suisse du pêcheur spLieuif. Celui-ci coûte 59 francs et peut être commandé chez le Centre suisse de compétences pour la pêche CSCP à Berne.

<https://www.formation-pecheurs.ch/manuels-et-formation/source-dapprovisionnement/?L=1>

Ne seront admis au cours que les participants qui pourront prouver l'achat de ce document de formation. Le document devra être pris avec soi lors du cours. Le coupon inclus sera retiré par l'instructeur et transmis avec l'attestation de fréquentation du cours au bureau du réseau de formation en vue de l'établissement de l'attestation SaNa.

Que coûte le cours SaNa ? Que contient-il ?

Les frais du cours sont de:

- 20 francs jusqu'à 16 ans
- 60 francs dès 16 ans révolu

Ce montant est encaissé directement lors du cours. Ce montant couvre les frais de :

- Location des locaux et indemnisation des instructeurs
- Traitement administratif et établissement de l'attestation SaNa

Le cours de 5 heures contient une partie théorique et une partie pratique. Il se termine par un contrôle des connaissances. Les connaissances spécifiques nécessaires sont enseignées par un instructeur formé de la FCVPA.

Où et quand puis-je m'inscrire pour le cours d'attestation de compétence ?

Les pêcheuses et pêcheurs intéressés doivent s'inscrire au plus tard une semaine avant le début du cours auprès d'un des instructeurs ci-après. L'idéal serait de le faire par l'intermédiaire d'un courriel (mail). Le cas échéant, il y a lieu d'indiquer le nom, prénom, l'adresse postale et la date de naissance.

Haut-Valais

Richard MEICHTRY
Chalet Ponderosa
3925 Grächen
Mobile: 079 755 81 59
richi.meichtry@gmx.ch

Gilbert SCHMID
Furkastrasse 34
3982 Bitsch
Mobile: 078 606 64 65
bitschji@bluewin.ch

Valais-Romand

Administrateur:
Jacques DUMUSC
Chemin des Chambettes 8
1896 Vouvry
Mobile: 076 212 89 00
j.dumusc@bluewin.ch

Instructeur:
Joël DUC
Rue de Vétroz 38b
1964 Conthey
Mobile: -

Instructeur:
Patrice VALENTIN
Rue du Vieux PLieu
1897 Bouveret
Mobile: -

Instructeur :
Laurent Détienne
Ch. des Condémine
1907 Saxon
Mobile: 079 819 62 56
detch1245@bluewin.ch

Où puis-je trouver des informations complémentaires?

- Service cantonal de la chasse, de la pêche et de la faune, www.vs.ch
- Fédération cantonale valaisanne des pêcheurs amateurs, www.fishfinder.ch
- Réseau formation des pêcheurs, www.formation-pecheurs.ch